



UNIVERSITÉ
LAVAL

Faculté d'aménagement,
d'architecture, d'art et de design

**PROCÈS-VERBAL DE LA 85^E SÉANCE DU CONSEIL DE LA FACULTÉ
D'AMÉNAGEMENT, D'ARCHITECTURE, D'ART ET DE DESIGN
TENUE LE 24 JANVIER 2024 À 16 H
SALLE DU CONSEIL, ÉDIFICE DU BOULEVARD**

Étaient présents:

Monsieur Alain Rochon, vice-doyen aux études et la secrétaire de la Faculté

(par lettre alphabétique)

M. Georges Azzaria, directeur – École d'art
Mme Johanne Brochu, professeure – ÉSAD
Mme Léa Rose Boucher Trudel, étudiante 1^{er} cycle – École d'art
M. Luis Casillas Gamboa, directeur – École d'architecture
M. René Charest, chargé de cours – ESAD
Mme Geneviève Cloutier, directrice du CRAD
Mme Claude Demers, professeure – École d'architecture
Mme Caroline Gagnon, professeure – École de design
Mme Roxane Lavoie, professeure – ÉSAD
M. Patrick-André Lavoie, coordonnateur à l'administration – École d'architecture
Mme Amélie Marcoux, étudiante 2^e cycle – École de design
Mme Marie-Christiane Mathieu, professeure – École d'art
Mme Ariane Ouellet-Pelletier, chargée de cours – École d'architecture
M. Jean-François Trudel, coordonnateur d'activités – École d'art et de design
Mme Marguerite Paré, étudiante 2^e cycle – École d'architecture
M. Mathys Stephens, étudiant 1^{er} cycle – École d'architecture
M. Jean Verville, professeur – École d'architecture

Invité présent :

Claude Lavoie – professeur - ESAD

Étaient absents :

M. Guillaume Blum, professeur – École de design
M. Alexandre David, professeur – École d'art
Mme Claudia Déméné, directrice – École de design
Mme Rosalie Dumas, étudiante 2^e cycle - ÉSAD
M. Alexandre Lebel, directeur – ÉSAD
Mme Triska Sicuranzo Gagné, étudiante 2^e cycle – École d'art
M. Jonathan Topping, étudiant 1^{er} cycle – École de design

1. VÉRIFICATION DU QUORUM

Le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR

84^e Séance du Conseil de la Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design

24 janvier 2024 à 16 h

SALLE DU CONSEIL, ÉDIFICE DU BOULEVARD

Décision	1. Vérification du quorum
Décision	2. Adoption de l'ordre du jour
Décision	3. Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la 84 ^e séance du Conseil facultaire
Décision	4. Présentation PPT finances FSÉ
Décision	5. Modification des sessions d'admission au programme de maîtrise professionnelle en ATDR (M-AME)
Décision	6. Modification de l'exigence de connaissance de l'anglais pour les programmes de maîtrise (M-AME et MM-AME)
Décision	7. Modifications aux comités de programmes en Architecture
Décision	8. Modifications au programme de Baccalauréat en enseignement des arts plastiques (BEAP)
	9. Informations du Doyen
	10. Levée de la séance

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté par tous les participants.

Proposé par : M. Patrick-André Lavoie

Appuyé par : Mme Marie-Christine Mathieu

Adopté à l'unanimité

3. LECTURE, ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA 84^E SÉANCE DU CONSEIL FACULTAIRE

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Proposé par : Mme Claude Demers
Appuyé par : Mme Geneviève Cloutier
Adopté à l'unanimité

4. PRÉSENTATION PPT FINANCES FSÉ

En l'absence de M. Lépinay, ce point est reporté au prochain Conseil facultaire.

5. MODIFICATION DES SESSIONS D'ADMISSION AU PROGRAMME DE MAÎTRISE PROFESSIONNELLE EN ATD (M-AME)

ATTENDU QUE l'ÉSAD a accepté des demandes d'admission à la session d'hiver au cours des six dernières années puisque la capacité d'accueil n'avait pas été atteinte à la session d'automne.

ATTENTU QUE l'ouverture de l'admission à la session d'hiver nécessite des interventions de la part du personnel en gestion des études à la FAAAD et au Bureau du registraire.

ATTENDU QUE la tendance des admissions à la maîtrise professionnelle en ATDR amène de plus en plus de candidats à la session d'hiver par rapport à la session d'automne.

IL EST PROPOSÉ de modifier les sessions d'admission aux programmes de maîtrises en ATDR (maîtrise avec mémoire et maîtrise professionnelle avec essai) en ajoutant la session d'hiver; il sera ainsi possible de recevoir des demandes d'admission aux sessions d'automne et d'hiver.

Proposé par : Mme Geneviève Cloutier
Appuyé par : Mme Marie-Christiane Mathieu
Adopté à l'unanimité

6. MODIFICATION DE L'EXIGENCE DE CONNAISSANCE DE L'ANGLAIS POUR LE PROGRAMME DE MAÎTRISE (M-AME et MM-AME)

Depuis quelques années, les outils de traduction automatique en ligne se sont répandus avec une efficacité croissante, rendant la connaissance de l'anglais moins prioritaire pour la réussite des études à la maîtrise.

ATTENDU QUE l'exigence de connaissance d'une langue seconde est obligatoire au premier cycle, mais n'est pas obligatoire au deuxième cycle.

ATTENTU QUE les programmes de maîtrise en ATDR attirent un grand nombre d'étudiants et d'étudiantes de l'étranger qui parlent souvent plusieurs langues, mais qui n'ont pas nécessairement pu apprendre l'anglais.

ATTENDU QUE l'objectif de la maîtrise n'est pas de produire de la littérature scientifique, mais de la lire et la comprendre.

IL EST PROPOSÉ de remplacer l'exigence de connaissance de la langue anglaise qui est actuellement en place pour le programme de maîtrise en ATDR (atteindre le niveau Basic English II ou 41 sur 70 au test VEPT) soit remplacée par ce paragraphe:

"Connaissance de l'anglais"

Même si la connaissance de l'anglais n'est pas une condition d'admission, la réussite dans ce programme d'études est liée à la capacité à comprendre des textes en anglais. Compte tenu du

nombre considérable d'ouvrages publiés en anglais, si vous ne comprenez pas suffisamment l'anglais vous pourriez éprouver des difficultés dans vos études. Vous devez vous informer, au moment de votre inscription, des exigences linguistiques liées à vos cours et à vos travaux de recherche, de vous assurer d'avoir une bonne compréhension de l'anglais et, si nécessaire, prendre des mesures pour développer vos compétences en anglais en cours de formation.”

Proposé par : M. Patrick-André Lavoie

Appuyé par : Mme Claude Demers

Adopté à l'unanimité

7. MODIFICATIONS AUX COMITÉS DE PROGRAMMES EN ARCHITECTURE

IL EST PROPOSÉ de nommer aux comités de programmes d'Architecture :

ARCHITECTURE			
BAC EN ARCHITECTURE		Début mandat	Fin du mandat
Professeur	Fabio Sedia (par intérim de Tania)	19-01-2024	31-08-2024
Membre supp.	Benoit Lafrance	01-09-2023	31-08-2024
MAITRISE EN ARCHITECTURE		Début mandat	Fin du mandat
Direction	François Dufaux (par intérim de Tania)	19-01-2024	31-08-2024
Professeurs	André Potvin (Remp. Carole Lanoix)	21-11-2023	31-08-2025
	Szende Szentesi-Nejur (par intérim de François Dufaux)	19-01-2024	31-08-2024
MAITRISE Sc. DE L'ARCHITECTURE ET DOCTORAT ARCHITECTURE		Début mandat	Fin du mandat
Professeur	Sébastien Bourbonnais	21-11-2023	31-08-2025

Proposé par : M. Patrick-André Lavoie

Appuyé par : Mme Claude Demers

Adopté à l'unanimité

8. MODIFICATIONS AU PROGRAMME DE BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT DES ARTS PLASTIQUES (B-EAP)

Attendu que le programme est en période d'évaluation de mi-parcours, de nombreuses consultations ont été faites auprès des étudiants, des diplômés et des professeurs et enseignants ;

Attendu qu'à la suite de ces consultations, de nombreuses données ont été récoltées et analysées par le BQP, par la directrice de programme et par le comité de programme ;

Attendu que cinq recommandations majeures ont été faites et elles sont toutes liées à l'amélioration des liens entre la théorie et la pratique en enseignement des arts plastiques par la consolidation des compétences relatives à la compréhension de l'art actuel, par l'approfondissement de la création pédagogique professionnelle et artistique ;

Attendu que le comité de programme souhaite développer une approche innovante par l'ancrage de l'enseignement avec la pratique terrain et avec les secteurs en émergence dans la discipline (enjeux sociaux, évolution des pédagogies novatrices, nouvelles pratiques en arts, mobilisation du numérique, etc.).

A) Création de deux nouveaux cours

IL EST PROPOSÉ, pour le programme de baccalauréat en enseignement des arts plastiques, de créer deux nouveaux cours de 3 crédits, de type atelier, dont les titres sont *Didactique des arts numériques : geste, technique et langage multimédia* ET *Laboratoire d'expérimentation pédagogique des gestes, des techniques et du langage plastique*. Ces deux cours seront ajoutés à la liste des activités obligatoires.

Proposé par : M. Georges Azzaria

Appuyé par : M. Marie-Christiane Mathieu

Adopté à l'unanimité

B) Retrait de deux cours

Attendu qu'en ajoutant deux cours obligatoires au programme, deux cours doivent être retirés du cheminement afin de respecter le nombre de crédits prévus dans la liste des cours obligatoires ;

Attendu que ce retrait de cours permet l'ajout de deux nouveaux cours, tel que recommandé dans le rapport d'évaluation de mi-parcours et approuvé par le comité de programme du BEAP ;

IL EST PROPOSÉ, pour le programme de baccalauréat en enseignement des arts plastiques, de retirer les deux cours de 3 crédits suivants: *ARV-2125 Estampe numérique* ET *DID 2901 Art dramatique didactique*.

Proposé par : M. Georges Azzaria

Appuyé par : Mme Marie-Christiane Mathieu

Adopté à l'unanimité

8. INFORMATION DU DOYEN

9. LEVÉE DE LA RÉUNION

Levée de la réunion à 16 h 18.

Proposé par : M. Alain Rochon

Appuyé par : M. Patrick-André Lavoie

Adopté à l'unanimité